



ACANTHE DEVELOPPEMENT

Société Européenne au capital de 19 991 141 euros

Siège social : 2 rue de Bassano - 75016 PARIS

735 620 205 RCS PARIS

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 JUN 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 15 juin 2017, à 11 heures 30.

26 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance. Ils possédaient 56 381 024 actions sur les 147 125 260 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 38,32 %. Les 147 125 260 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté, à l'exception de la 21ème résolution, selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbaton des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGO	56 180 288	99,64%	200 000	0,35%	736	0,00%	56 381 024	38,32%
2ème résolution : Approbaton des comptes consolidés	AGO	56 180 288	99,64%	200 000	0,35%	736	0,00%	56 381 024	38,32%
3ème résolution : Affectation du résultat ; Distribution de dividendes	AGO	56 181 024	99,65%	200 000	0,35%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
4ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce	AGO	56 060 288	99,43%	320 736	0,57%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
5ème résolution : Attribution de jetons de présence	AGO	56 060 288	99,43%	320 000	0,57%	736	0,00%	56 381 024	38,32%
6ème résolution : ratification de la nomination de Melle Laurence Duménil en qualité d'Administrateur	AGO	56 180 288	99,64%	200 000	0,35%	736	0,00%	56 381 024	38,32%
7ème résolution : Approbaton des éléments de rémunération de M. Alain Duménil, Président du Conseil d'Administration	AGO	56 060 288	99,43%	200 000	0,35%	120 736	0,21%	56 381 024	38,32%

8ème résolution : Approbation des éléments de rémunération de M. Patrick Engler, Directeur Général	AGO	56 060 288	99,43%	200 000	0,35%	120 736	0,21%	56 381 024	38,32%
9ème résolution : Approbation des éléments de rémunération de M. Philippe Mamez, Directeur Général Délégué jusqu'au 29/01/2016	AGO	56 060 288	99,43%	200 000	0,35%	120 736	0,21%	56 381 024	38,32%
10ème résolution : Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration	AGO	56 180 288	99,64%	200 000	0,35%	736	0,00%	56 381 024	38,32%
11ème résolution : Politique de rémunération du Directeur Général	AGO	55 955 828	99,25%	424 460	0,75%	736	0,00%	56 381 024	38,32%
12ème résolution : Politique de rémunération du Directeur Général Délégué	AGO	55 955 828	99,25%	424 460	0,75%	736	0,00%	56 381 024	38,32%
13ème résolution : Autorisation de mis en place d'un nouveau programme de rachat d'actions	AGO	55 956 564	99,25%	424 460	0,75%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
14ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGO	55 956 564	99,25%	424 460	0,75%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
15ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGO	56 181 024	99,65%	200 000	0,35%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
16ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	56 181 024	99,65%	200 000	0,35%	0	0,00%	56 381 024	38,32%

17ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du DPS, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	55 956 564	99,25%	424 460	0,75%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
18ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du DPS, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	55 832 056	99,03%	544 460	0,97%	4 508	0,01%	56 381 024	38,32%
19ème résolution : Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE	55 836 564	99,03%	544 460	0,97%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
20ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature	AGE	55 956 564	99,25%	424 460	0,75%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
21ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE	AGE	281 900	0,50%	56 099 124	99,50%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
22ème résolution : Plafond global des augmentations de capital	AGE	55 956 564	99,25%	424 460	0,75%	0	0,00%	56 381 024	38,32%

23ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGE	56 181 024	99,65%	200 000	0,35%	0	0,00%	56 381 024	38,32%
---	-----	------------	--------	---------	-------	---	-------	------------	--------